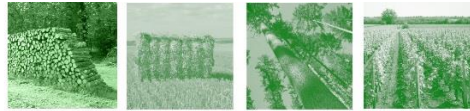


**ASFFOR**



SOCIETES ET GROUPEMENTS FONCIERS ET FORESTIERS

**RAPPORT ANNUEL**  
**Exercice 2020**  
*(extrait)*

# **ASFFOR**

**ASSOCIATION DES SOCIÉTÉS ET GROUPEMENTS FONCIERS ET FORESTIERS**

**Association régie par la loi du 1er juillet 1901**

**8 bis rue de Châteaudun - 75009 PARIS**

## **Président d'honneur**

M. Pierre ACHARD

## **Président**

M. Thierry WALRAFEN

## **Vice-présidents**

### **GROUPEMENT FONCIER VITICOLE DE LA NONCIATURE**

Représenté par Mme Catherine BOUCHARD (Crédit Agricole)

### **GROUPEMENT FORESTIER DES DOUZE FORÊTS**

Représenté par M. Thierry GAIFFE (Fiducial Gérance)

### **GROUPEMENT FORESTIER DE LA COMPAGNIE DES LANDES**

Représenté par M. Gilles SEIGLE et Mme Céline SCEMAMA, représentante suppléante  
(Société Forestière de la Caisse des Dépôts)

## **Administrateurs**

### **GROUPEMENT FONCIER VITICOLE DU CHATEAU BELGRAVE**

Représenté par M. Cyril CARTERON, représentant suppléant (La Française REM)

### **GROUPEMENT FORESTIER DE BAUFFREMONT**

Représenté par M. Frédéric MOUTIER (Société Forestière de la Caisse des Dépôts)

### **GROUPEMENT FORESTIER DE BEAUSEJOUR**

Représenté par M. Patric MOURGERE et M. Patrice LECUREUIL, représentant suppléant

### **GROUPEMENT FORESTIER DE CHESNAIE-PINSONNELLERIE**

Représenté par Mme Marie-Hélène LACHAND (Caisse des Dépôts)

**GROUPEMENT FORESTIER DES HARCHOLINS**

M. Jovan AVRAMOVIĆ, représentant suppléant (AMUNDI Immobilier)

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE U.G.I.F.O.R.**

Représentée par M. Christophe LEBRUN (AXA), représentant permanent

**GROUPEMENT FORESTIER FRANCE VALLEY PATRIMOINE**

Représenté par M. Arnaud FILHOL et Guillaume TOUSSAINT, représentant suppléant (France Valley)

**Société Forestière GROUPAMA**

Représenté par M. Eric DONNET et Stéphane LE GOFF, représentant suppléant (Groupama Immobilier)

**Secrétaire permanent**

M. Michel PITARD

**Secrétaire suppléant**

M. Frédéric MOUTIER

**Contrôleur des comptes**

**GROUPEMENT FORESTIER FRANCE VALLEY PATRIMOINE**

Représenté par M. Arnaud FILHOL (France Valley))

**Trésorier**

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE UGIFOR**

Représentée par M. Christophe LEBRUN (AXA)

**Membre d'honneur**

M. Gilles de HAUT de SIGY

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis afin de vous présenter l'activité du trente-septième exercice social de votre association et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2020.

## LA CONJONCTURE

### L'environnement de l'activité en 2020

#### 1. CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL

L'année 2020 aura été marquée par la pandémie causée par la Covid-19 qui a mis à l'arrêt, en début d'année, une grande partie de l'économie mondiale et a ralenti cette même économie en fin d'année. La croissance mondiale a ainsi connu une baisse d'environ -3.5% en 2020. Seule la Chine a maintenu une croissance positive de 2.3%. Les Etats-Unis ont enregistré une baisse de -3.5% et la Russie de -3.1%.

En zone Euro, la récession pour 2020 est de 6.8%, avec des disparités : moins importante en Allemagne (-5%) mais de -8.9% en Italie et -11% en Espagne, pays européen le plus touché par cette récession, alors qu'en France, la récession s'établit -8.3%.

Dans le secteur du bâtiment, secteur clef pour la filière bois, la pandémie a eu un impact fort : les autorisations de logements ont ainsi chuté de 14.7% entre 2019 et 2020. 381 600 logements ont ainsi été autorisés.

Malgré un rebond en fin d'année, le nombre de permis de construire a connu une contraction de -20.7% en 2020. De leur côté, et sur cette même période, les mises en chantier ont reculé de -6.9%.

Pour 2021, les prévisions sont bien évidemment dépendantes des évolutions de la pandémie actuelle ; ainsi la croissance mondiale devrait connaître un rebond (+6 %), puis rester durablement faible dans les années à venir. Mais cette estimation recouvre des prévisions disparates d'un pays à l'autre. Les États-Unis, première puissance économique mondiale, devraient enregistrer une croissance de leur PIB de 5,1% dopé par des plans massifs de soutien à l'économie adoptés par le Congrès, dont le dernier en mars 2021 de 1 900 milliards de Dollars. Leur grande rivale, la Chine enregistrerait, elle, une croissance de 8 %.

La Croissance de la zone euro devrait être selon les économistes de + 4 à 5 % sur 2021 et 2022, la France pourrait peiner à atteindre cette moyenne européenne.

#### 2. LA FILIERE FORET-BOIS, TENDANCES 2020 ET PERSPECTIVES 2021

La filière Forêt-Bois a été touchée de façon différente selon les secteurs lors du confinement du début d'année :

- Les industries de l'emballage (papier, carton) et de la palette ont été jugées essentielles à la continuité de l'économie et ont donc continué leur activité pendant cette période.
- Les autres industries de transformation (scierie) ont, elles, été contraintes de s'arrêter.
- Les Entreprises de Travaux Forestiers (ETF) ont pour la plupart continué leur activité, le confinement arrivant à la période des plantations et les plants ayant été arrachés en pépinière.

Fin janvier 2021, la Fédération Nationale du Bois (FNB) a diffusé les données de son observatoire sur l'activité des entreprises de la filière Forêt/Bois. Le niveau d'activité des entreprises se maintient à un niveau élevé, tout particulièrement pour les scieries de résineux. La conjoncture est tirée par la consommation et par une demande importante de la part des USA, où les prix du bois ont été multipliés par 3. Cependant, le manque de débouchés en bois-énergie et bois d'industrie freine cependant le développement des entreprises.

Côté scieries de feuillus, le niveau d'activité demeure stable pour les transformateurs.

## **A. BALANCE COMMERCIALE**

En 2020, le déficit du commerce extérieur de la filière bois s'établit à 7 milliards d'euros, en légère amélioration après le déficit record enregistré en 2019 à 7,4 milliards d'euros.

Les importations baissent de 8 % (- 1.3 Md€) sur un an alors que les exportations baissent pour leur part de 10 % (-1 Md€). La baisse des importations est principalement due à celle des produits de l'industrie du bois, des pâtes, papiers et cartons (-8 %). La totalité des exportations baisse et seul le poste sciages progresse (+ 2,9 %), tiré par les sciages résineux.

Dans l'industrie du bois, le déficit se concentre majoritairement dans deux catégories : les papiers et cartons ainsi que les meubles et sièges en bois. Pour ces catégories, le déficit est respectivement de 2,2 Md€ et 2,7 Md€, ce qui représente 30% et 40 % du déficit total de la filière (7 Md€).

Après un pic atteint en 2018 à 179 M€, le solde commercial des bois ronds baisse depuis deux exercices pour atteindre 129 M€ en 2020, sous l'effet de la moindre exportation de grumes feuillues.

Concernant les sciages, le déficit s'est réduit de 13.8% entre 2019 et 2020 et représente 448 M€.

## **B. PRIX DES BOIS SUR PIED EN FORET**

En forêt, contrairement à ce que l'on pourrait penser, la pandémie de Covid19 n'a eu finalement que peu d'impact sur le prix des bois en forêt. En revanche, la poursuite des fortes attaques de scolytes dans le quart nord-est de la France et sur une partie de l'Europe a fortement marqué le marché dans ces régions, voire au-delà.

Le prix de l'Epicéa s'est effondré, entraînant avec lui celui du Sapin alors que le Hêtre et les Pins subissent la substitution de certains de leurs débouchés au profit de l'Epicéa, dont le coût d'approvisionnement est extrêmement bas.

Dans le contexte de ralentissement économique, le prix des bois est orienté différemment selon les essences :

### Feuillus

La demande en Chêne est toujours présente même si les mérandiers sont moins présents que par le passé, la consommation de vin et spiritueux ayant chuté avec la pandémie. Les prix sont stables, voire en légère baisse, surtout sur les bois de qualité secondaire et de volume unitaire faible.

Les peupliers sont toujours recherchés et les cours plutôt stables par rapport à 2019.

Les flux export permettent de maintenir le prix du Frêne, malgré la hausse des volumes vendus du fait de la chalarose.

Sur le Hêtre, la tendance est plus contrastée car certaines régions connaissent des dépérissements et la concurrence de l'Epicéa.

### Résineux

Le marché des résineux est marqué en 2020 par la poursuite des attaques de scolytes sur l'Epicéa commun. Ces dernières ont entraîné la mise en marché de plusieurs dizaines de millions de m<sup>3</sup> en Europe, et ont engendré un effondrement des cours de cette essence, toutes qualités confondues. Les cours se sont cependant revalorisés en fin d'année dans l'Est, avec une demande d'acheteurs allemands autour de 35 à 40 €/m<sup>3</sup>.

Les cours du Sapin dans l'Est étaient orientés à la baisse en début d'année du fait de l'engorgement des scieries. Une demande semble voir à nouveau le jour en fin d'année, dans le sillage de l'Epicéa.

Pour sa part, le marché du Pin maritime dans le Sud-Ouest est orienté en légère baisse du fait de l'arrivée de produits concurrents en Epicéa.

Le Douglas, dont les qualités en structure sont appréciées, est très recherché et les prix orientés à la hausse.

A noter que le prix des résineux reste toujours très lié à la situation géographique, le Massif Central et les Pyrénées connaissant toujours des prix en retrait par rapport au reste de la France, même si les prix du Douglas et de l'Epicéa augmentent dans ces régions, en particulier du fait de l'arrivée d'un nouvel intervenant important en Occitanie.

## Bois d'industrie

La succession d'hivers doux maintient la demande en bois de chauffage et bois énergie à un faible niveau et les prix sont stables.

Les bois de trituration à destination de la papeterie restent très demandés pour leur part dans le massif aquitain.

## Conclusion

La situation du marché des bois 2020 est contrastée : le quart Nord-Est connaît une situation compliquée du fait des scolytes, mais dans les autres régions, les prix sont plutôt stables, voire en légère baisse. Le Chêne et le Douglas sont recherchés dans l'ensemble des régions.

A retenir la prochaine parution de l'**Indicateur des prix de vente de bois sur pied en forêt privée**, établi par la Société Forestière de la Caisse des Dépôts, en partenariat avec l'ASFFOR et les Experts Forestiers de France (EFF), dans le cadre de l'Observatoire économique de l'interprofession nationale de la filière Bois Forêt. Cet Indicateur sera disponible sur le site de l'ASFFOR : [www.asffor-investisseurs.fr](http://www.asffor-investisseurs.fr).

### **C. LE MARCHE DES FORETS**

Le marché des biens forestiers reste très tendu avec toujours plus d'acheteurs que de vendeurs. La crise économique actuelle encourage les particuliers à investir sur cet actif réel et les institutionnels sont aussi très présents sur le marché.

Les opérateurs présents sur ce marché publient généralement leurs analyses sur leurs sites et la FNSAFER produit des informations synthétiques.

### **D. LE MARCHE DU FONCIER AGRICOLE**

Les transactions au niveau du foncier agricoles sont également actives, avec de fortes différences selon les régions et les natures des cultures ; elles font l'objet d'analyses annuelles fin mai à l'initiative de la FNSAFER ([www.safer.fr](http://www.safer.fr)).

## **3. CONTEXTE INSTITUTIONNEL, LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE**

Plusieurs annonces et initiatives des pouvoirs publics au niveau européen comme au niveau national, mais également de parlementaires, d'organisations professionnelles ou d'autres parties prenantes ont alimenté les sujets d'attention et les débats au niveau de la forêt et plus largement de la filière « forêt-bois ».

On peut retenir sans exhaustivité :

Au niveau européen,

- le pacte vert (Green Deal),
- la stratégie européenne sur la biodiversité à l'horizon 2030,
- et le projet de nouvelle stratégie de l'UE pour les forêts (objectif affiché : garantir des forêts saines et résilientes qui contribuent à la biodiversité, aux objectifs climatiques et à la sécurité des moyens de subsistance, et qui soutiennent une bio-économie circulaire).

## Au niveau national,

- la stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) en lien avec la politique forestière et l'apport de la filière forêt-bois,
- une tribune de 140 parlementaires de la majorité prônant un Plan Marshall « Forêt-Bois »,
- la contribution au diagnostic de 6 ONG dans un rapport publié ce printemps : « Forêts en crise »,
- la Convention citoyenne sur le climat et ses 150 propositions,
- le rapport de la Cour des Comptes sur la structuration de la filière forêt-bois, ses performances économiques et environnementales
- le Plan « France Relance » doté de 100 Milliards d'Euros – voir focus ci-après-,
- le rapport de la députée Anne-Laure CATTELOT remis au gouvernement en septembre avec une analyse fine du contexte et de nombreuses propositions,
- Remise au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation le 22 décembre 2020 de la feuille de route élaborée par la filière forêt-bois, avec comme enjeu central le changement climatique et son impact sur la forêt,
- 14 décembre 2020 : la filière Forêt/Bois lance son « plan ambition bois 2030 » pour accélérer la mixité des matériaux et la réduction des émissions carbone dans la construction et afin de rappeler son rôle majeur dans la transition écologique des bâtiments.

## Focus sur le Plan “France Relance”

Présenté par le gouvernement en septembre, le Plan France Relance est une véritable feuille de route pour « la refondation économique, sociale et écologique du pays ». Il a une triple ambition :

- Ecologie afin de devenir la première grande économie décarbonée européenne
- Compétitivité des entreprises
- Cohésion sociale et territoriale

Parmi les nombreux axes de ce plan, un volet porté par le Ministère de l'Agriculture prévoit d'accompagner l'agriculture et la forêt françaises dans l'adaptation au changement climatique et **concrètement, 200 Millions d'euros sont destinés à la forêt et à la filière aval :**

- Fonds Forêt doté de 150 M€ pour la replantation des forêts et leur adaptation au changement climatique. Objectif sur 2 ans de 50 Millions de plants et 45 000 ha reboisés.
- Soutien à la filière, en amont (graines et plants) et à l'aval pour favoriser les débouchés notamment en construction.
- Développement d'une ouverture numérique détaillée du territoire forestier pour faciliter le partage des informations entre les acteurs et la surveillance.

Dans ce cadre, le gouvernement a lancé début décembre un appel à manifestation d'intérêt (AMI). 35 porteurs de projet ont été retenus et pourront prétendre à un total de 95 millions d'euros d'aides au reboisement, destinées aux propriétaires de forêts privées ou communales considérées comme sinistrées, vulnérables ou pauvres. L'Office National des Forêts (ONF) disposera en 2021 d'une enveloppe de 30 millions d'euros pour les forêts domaniales. Le solde de l'enveloppe, soit 25 M€, sera utilisé tant par les propriétaires privés que publics, dans le cadre de demandes d'aide présentées individuellement ou sous mandat d'un opérateur retenu ou non à l'AMI, en fonction des besoins qui s'exprimeront dans les prochains mois et de la réactivité des acteurs à mobiliser les moyens disponibles.

Notons que le total des demandes de subventions dépassait les 300 millions d'euros pour plus de 60 000 hectares.

## Focus sur la Reconstruction de la Flèche de Notre-Dame de Paris

La flèche de Notre-Dame de Paris sera reconstruite à l'identique, en chêne. A la suite de l'incendie de la cathédrale de Paris, les propriétaires se sont engagés à fournir gracieusement les chênes nécessaires. Pour la flèche, s'agissant de bois secs et sciés, et afin de respecter les délais de reconstruction imposés par le Président de la République, une course contre la montre s'est engagée, car les bois doivent être abattus avant la montée de sève, soit avant le 15 mars, sachant que l'annonce a été officialisée courant janvier. Il s'agit pour certaines pièces de bois de dimensions exceptionnelles, tant en diamètre qu'en longueur. Les poutres les plus longues mesurant près de 20 mètres !

Les décisions de la réfection de la charpente de la nef et du cœur, qui datent du moyen-âge, seront prises dans un deuxième temps. Historiquement, il s'agit de bois de plus petite taille qui étaient équarris vert, le travail étant fait à la main.

, Enfin, au registre des textes législatifs et réglementaires, signalons :

- Le Décret n° 2020-1206 du 29 septembre 2020 du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation relatif à l'établissement et à l'utilisation d'un barème de coûts standards de travaux et prestations associées pour le calcul des aides publiques accordées par l'Etat en matière d'investissement forestier.
- L'Arrêté du 29 septembre 2020, suite au décret précédent, instituant un barème national de coûts standards de travaux et prestations associées pour le calcul des aides publiques accordées par l'Etat au titre des travaux de reboisement par plantations en plein.
- La promulgation au Journal officiel le 8 décembre 2020 de la loi dite ASAP (accélération et de simplification de l'action publique). Elle touche aux missions des agents de l'Office National des Forêts (ONF) et à l'organisation des chambres d'agriculture. La réforme de l'accès au cadastre, en tant qu'outil pour la gestion forestière et la mobilisation des bois, n'a pas été retenue.
- L'article 103 de la loi de finances pour 2021 (N° 2020-1721 du 29 décembre 2020) qui prolonge, jusqu'à fin 2022, le « dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement en forêt » (DEFI), pour l'acquisition de forêts ou de parts de groupements forestiers, l'assurance et les travaux forestiers, un contrat de gestion forestière. Ce délai permettra de mieux appréhender son efficacité.
- L'article 110 de la même loi de finances pour 2021 qui prolonge jusqu'à fin 2021 la réduction d'impôt au titre de la souscription au capital des PME, portée de 18 à 25 % en août 2020 ; le taux de 25 % serait maintenu sous réserve d'un décret à paraître après l'accord de la Commission européenne
- L'Arrêté paru au Journal officiel du 14 janvier 2021 prolonge les aides à l'exploitation et à la commercialisation des bois colonisés par les scolytes jusqu'au 31 août 2021.

## L'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE

L'ASFFOR a déployé en 2020 son activité d'organisation professionnelle au service des sociétés, groupements ou fonds investissant dans la forêt ou le foncier agricole, conformément aux orientations et priorités validées par le Conseil d'administration, à savoir :

- Présence dans notre Ecosystème, et représentation des intérêts des membres, avec capacité de proposition ;
- Source d'information sur la filière forêt-bois, le foncier agricole et les supports d'investissement ;
- Veille à caractère professionnel, juridique, fiscal et forestier ; partage de cette information via une plateforme numérique ;
- Promotion des investissements et de leur gestion, bien établie au niveau forestier ;
- Les principales actions en 2020 sont dans le prolongement de ces priorités :
  - \* pour les questions forestières : GFI, Forêt et carbone, Gestion et acceptabilité sociétale ;
  - \* pour les questions foncières agricoles, principalement le GFAE.

### Rappel de l'organisation de l'ASFFOR

En 2020 le fonctionnement s'est poursuivi grâce à la convention tripartite entre l'ASFFOR, la Société Forestière de la Caisse des dépôts et Michel PITARD, qui permet la mise en œuvre des actions décidées par l'ASFFOR et organisé comme suit :

- Secrétaire permanent : poste confié à Michel PITARD, à titre personnel ;
- Secrétaire suppléant : poste confié à Frédéric MOUTIER au titre de la Société Forestière de la CDC laquelle apporte différents moyens : assistante, comptabilité, bureaux, ...

En outre, les groupes de travail constitués au fil des années avec les membres concernés ont pu poursuivre autant que nécessaire leurs travaux et éclairer le Conseil ; tels le Groupe sur le foncier agricole et les GFAE, le groupe sur les GFI, ...



## Synthèse de l'activité et des réalisations de l'année 2020

Au niveau du fonctionnement interne, le contexte de la crise sanitaire a fortement influé sur le déroulement des travaux et réunions de l'Association :

L'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2020 a été organisée par consultation écrite comme le permettent les statuts.

Les réunions du Bureau comme du Conseil se sont tenues à distance, par conférence téléphonique en mars et depuis en visioconférence ; permettant le partage des informations et la présentation des contacts et travaux et la validation des suites prévues.

On peut retenir pour l'année écoulée, deux points marquants suivants :

- Pour le Groupement Forestier d'Investissement, étude d'opportunité d'extension des investissements en dehors du territoire national, en mettant en lumière les limites réglementaires actuelles ; qui pourront être traitées ultérieurement si le Conseil le souhaite.
- Pour les Groupements Fonciers Agricoles et Viticoles, finalisation d'une note sur l'évaluation des parts dans le cadre FIA ; validée et transmise à l'AMF.

Par ailleurs de nombreuses informations ont été transmises aux membres, par voie électronique ou sur la plateforme numérique dédiée :

- dossiers publiés par des organisations comme FBF ou le CCFB ou les rapports sur le secteur forestier produits en 2020 (Cour des comptes, Rapport de 5 ONG, Rapport de la députée Anne-Laure CATTELOT, ...)
- informations d'actualité telles : le volet forestier du Plan France Relance, la feuille de route élaborée par la filière forêt-bois, sur l'impact du changement climatique sur les forêts et des propositions d'adaptation de la stratégie forestière à court et moyen terme.

Au niveau externe, et malgré le contexte sanitaire contraint, ayant entraîné la suppression de nombreuses manifestations professionnelles, l'ASFFOR a participé régulièrement aux réunions et échanges avec les parties prenantes de son environnement, essentiellement à travers des réunions en visio-conférence, en particulier :

- France Bois Forêt - FBF – Conseil d'Administration et plusieurs groupes de travail (Gestion et acceptation sociale, carbone, ...),
- Comité Stratégique de Filière Bois,
- Club Carbone Forêt Bois dont l'ASFFOR est l'un des membres fondateurs ; le CCFB animé par I4CE,
- Institut pour le développement Forestier : participation au Comité de Direction de l'Institut,

En outre l'ASFFOR a participé à la rédaction de l'indicateur du marché des bois sur pied en forêt privée (convention entre France Bois forêt et les trois partenaires - Société Forestière de la CDC, EFF et ASFFOR). Cet indicateur constitue désormais l'une des références en matière de prix des bois sur pied en forêt.

*L'ASFFOR est ainsi restée présente et informée et toujours à même d'exprimer ses points de vue au sein de son écosystème.*

A retenir enfin, l'organisation d'une conférence à la suite du Conseil du 24 novembre, comme les membres l'avaient souhaité, conférence qui a permis d'accueillir deux intervenants au cœur de l'action :

- Le Président de France Bois Forêt, **Michel DRUILHE**,

Michel DRUILHE a brossé un panorama de la filière forêt-bois en 2020, fait le point des relations avec les autorités de tutelle, les autres administrations ou certains détracteurs, détaillé les axes de travail de FBF, comme la participation avec le CSF Bois à la note de position de la Filière ou encore la place du bois dans la construction (tant pour ses qualités intrinsèques qu'en regard de la contribution de la forêt et du bois à la stratégie nationale bas carbone).

Enfin Michel DRUILHE a précisé la stratégie de communication, son impact actuel et les évolutions prévues tant au niveau des médias de diffusion qu'au niveau des messages qui permettent de parler d'une seule voix au sein de la filière afin d'être audibles, sans oublier le travail de FBF pour la reconstruction de la charpente en bois de Notre Dame de Paris, dont la filière Forêt-Bois offrira les arbres et leur façonnage.

- Le Président du Comité spécialisé « Gestion durable des forêts » au sein du Conseil supérieur de la forêt et du bois, **Philippe GOURMAIN** (et Président d'EFF jusqu'à l'automne 2020).

Philippe GOURMAIN est intervenu pour présenter l'impact du changement climatique sur les forêts et la gestion forestière et a fourni un état des lieux documenté qui ne laisse pas place au doute quant à la nécessité de préparer les forêts aux modifications des températures et des précipitations en cours.

Pour Philippe GOURMAIN, les points clés sont les suivants :

- Défi inédit par son ampleur, sa durée et sa complexité,
- Nécessité d'une forte coopération entre acteurs (forestiers, politiques, Sociétés, pays voisins) avec anticipation des méga-crisis potentielles (sanitaires, feux, ...),
- Besoin de forestiers encore plus techniques mais aussi ouverts aux échanges et à la négociation avec autres acteurs,
- Besoin de financements lourds et pérennes.

Michel DRUILHE et Philippe GOURMAIN ont ensuite répondu aux questions des participants.

*En conclusion de cette conférence, Thierry WALRAFEN a rappelé la place originale des investisseurs et gestionnaires membres de l'ASFFOR et leur conviction que la gestion forestière active qu'ils mettaient en œuvre, dans le respect des critères de gestion durable fixés par la politique forestière nationale, anticipait autant qu'il est possible les enjeux futurs, pour répondre aux objectifs des propriétaires et assurer de belles forêts aujourd'hui comme demain.*

**Les principales activités tant internes qu'externes qui renforcent la place de l'ASFFOR au sein de notre écosystème ne sont possibles que grâce à la mobilisation active de chacun des membres et à leur implication aux réunions des groupes de travail ; qu'ils en soient vivement remerciés.**

